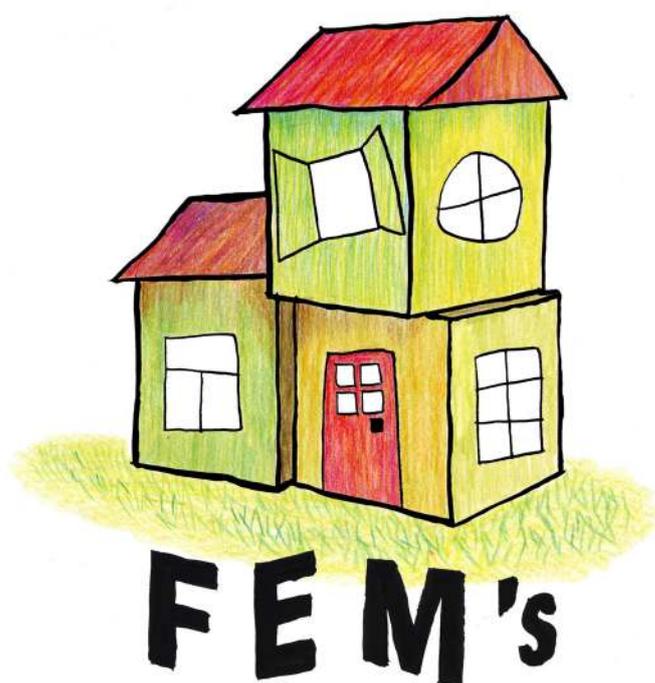


FEM'S

un habitat collectif
entre mamans solos !



Pour nous contacter, passer par Sarah Walin,
chargée de projets à Angela.d :
info@angela-d.be 0493.92.92.29

1. FEM'S ?

Composé aujourd'hui de 7 mamans, le projet a été initié par l'une d'entre elles en 2022. Sa situation de maman seule la contraignant à vivre dans un logement précaire, elle aspire à pouvoir offrir à elle-même et à ses enfants un lieu de vie digne dans un cadre communautaire. En recherche de soutien, elle présente son projet à diverses organisations. Angela.d, association féministe ayant pour objectif de contribuer à une politique équitable d'accès au logement pour les femmes, décide de soutenir le projet. Celui-ci est ensuite soutenu financièrement par le Cabinet pour l'Égalité des genres et le cabinet au Logement et à l'Égalité des chances de la Région Bruxelloise.

Ce projet pilote propose un modèle d'habitat innovant

Ce projet pilote propose un modèle d'habitat innovant, basé sur les besoins spécifiques des personnes y habitant. Les mères en situation de monoparentalité représentent aujourd'hui 86 % des familles monoparentales, qui représentent elles-mêmes 32% des ménages avec enfants à Bruxelles. Ces ménages sont confrontés à des difficultés croissantes d'accès à des logements dignes et adaptés, du fait des discriminations genrées de notre société, de la précarité financière qu'elles subissent et de l'état du marché immobilier actuel. Il est donc essentiel de travailler dès aujourd'hui à des politiques d'accès au logement pour toutes, dont les femmes en situation de monoparentalité, qui constituent aujourd'hui l'une des catégories sociales souffrant le plus du mal logement. Soutenir des initiatives telles que le projet fem's, c'est soutenir des solutions concrètes d'accès au

logement adaptées aux familles monoparentales. C'est aussi soutenir un projet pensé par le public même auquel il s'adresse et la construction d'un modèle d'habitat alternatif et innovant, basé sur une architecture féministe, dans la perspective d'un mode de vie communautaire et d'entraide entre mères seules.

Les familles monoparentales représentent 32% des ménages avec enfants à Bruxelles

Le projet Fem's est un projet pilote d'habitat collectif non spéculatif porté pour et par des mamans solos. Il s'agit d'un projet visant l'accès à la propriété collective pour des femmes en situation de monoparentalité. Dans ce projet, cela signifie une femme qui porte en majeure partie seule au quotidien la garde, la charge mentale, économique, affective et éducative de son/ses enfants.



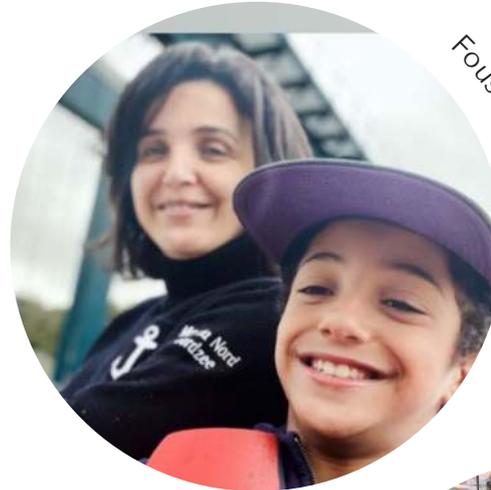
2. Qui sommes-nous ?

Le groupe fem's est composé de sept femmes et de douze enfants qui ont entre 10 mois et 21 ans. Leurs parcours de logements respectifs reflètent les difficultés générales des mamans solos à ce sujet.

Anaïs, Lilu et Saúlo



Fousia et Adam



Elisabeth et Lucas



Katrien, Wolf et Zoë



(c) Irene Van Impe



Sarah, Remon et Milan



Sigita et Jonas



Quelques témoignages de parcours de logement :

« Mes difficultés de logement ont commencé dès que je suis devenue maman solo. Avec un seul salaire c'était difficile de trouver un logement avec 2 chambres. Les propriétaires demandaient toujours des garanties et préféraient clairement louer à un couple plutôt qu'à une maman solo. Lorsque j'ai accouché de mon deuxième enfant (7 mois après le début de ma monoparentalité), j'ai goûté à la réalité financière amère du congé de maternité : 80% du salaire pendant 30 jours qui passe à 75% pour le restant du congé de maternité. Pendant les 3 mois du congé de maternité mon niveau de vie a donc baissé alors que j'avais 2 enfants et non plus un enfant à charge. »

« Après 2 ans de galère financière pour payer le loyer avec un seul salaire, je finis par me lancer dans un super chouette projet de colocation familiale. On m'annonce alors que je n'ai plus droit aux allocations familiales pour maman solo parce que je forme désormais un «ménage» avec mes colocs... Après 3 ans de coloco la maison est vendue et le covid est passé par là et a fait exploser le prix du logement. Pendant 1 an je ne trouve pas de logement, heureusement je peux compter sur mes parents pour me loger avec mes enfants. Après un an j'emménage dans un appartement qui rentre dans mon budget. Il est de taille très confortable et nous avons même un jardin dans un quartier plus que sympathique mais je n'ai aucun accès à mes compteurs, pas d'accès aux arrivées d'eau, fuite d'eau, il pleut à l'intérieur, le propriétaire me laisse régler tous les problèmes de l'appart à mes frais. Si j'insiste pour que mon proprio assume ses devoirs de proprio, j'ai peur qu'il ne mette fin au bail et que nous nous retrouvions à nouveau à chercher un logement dans un contexte bruxellois de plus en plus cher. Cette instabilité est insécurisante et fatigante. »

« Pendant 7 mois, je n'avais pas de logement pour moi et mes deux enfants. Nous étions logés dans l'appart commun/chambre d'amis de Calico, chez mes parents (Ternat) et j'ai pu louer la maison d'une amie pendant 3 mois et demi. Après des négociations pendant au moins quatre mois, j'ai reçu la permission de louer un appartement avec une chambre. J'ai refusé car en même temps le juge nous a rendu l'accès à l'appartement dont je suis copropriétaire avec mon ex (jusqu'à la clôture de la procédure de divorce). Maintenant j'attends la fin de la procédure pour pouvoir revendre l'appartement et commencer mes recherches pour un logement à louer près de l'école de mes enfants. »

3. Pourquoi ce projet ?

A. Les difficultés d'accès au logement des femmes monoparentales

Les femmes en situation de monoparentalité sont confrontées à de nombreuses difficultés et discriminations spécifiques de par leur situation. Elles doivent assumer seules les charges financières et éducatives qui incombent généralement à deux parents, le tout dans une société construite autour d'un modèle familial qui se compose d'un couple hétérosexuel vivant sur deux salaires.

Les femmes en situation de monoparentalité cumulent les risques de pauvreté. Comme le mentionne l'étude « familles monoparentales et logement : des problèmes à tous les étages » publiée en 2022 par la Ligue des Familles, pour l'ensemble de la population belge, d'après plusieurs indicateurs, les femmes sont plus exposées à la pauvreté et à la précarité que les hommes. A cela s'ajoute dans le cas des mères seules une plus grande proportion de travail à temps partiel que dans le reste de la population, élément qui peut s'expliquer par le fait de devoir s'occuper de ses enfants le reste du temps¹. Les mères seules subissent aussi les difficultés financières liées à la non-contribution ou la contribution insuffisante des pères dans les charges liées aux enfants². Cette fragilité économique dans laquelle sont plongées les mères seules engendre de la pauvreté infantile.

La précarité financière et la charge éducative complète des enfants a des impacts négatifs concrets à la fois sur le bien-être des mères et de leurs enfants. L'isolement social est l'une des grandes difficultés auxquelles font face les mères solos découlant de la séparation, du manque de temps, de moyens, d'estime en soi, du poids du

regard des autres, du conflit avec son ex-conjoint, etc³. Les femmes sont également généralement prises par un grand sentiment de culpabilité de ne pas pouvoir offrir à leurs enfants les conditions matérielles et affectives qu'elles souhaiteraient. De plus, les violences intrafamiliales, constituant l'une des portes d'entrée principales vers la monoparentalité, impactent à long terme les femmes et enfants dans toutes les sphères de leur vie.

La question du logement est cruciale pour les mères cheffes de familles. L'étude de la Ligue des Familles nous apprend que l'entrée dans la monoparentalité signifie pour la majorité des parents une entrée dans l'instabilité liée au logement: de par la perte de la propriété, l'entrée sur le marché locatif, le changement de logement, ... A cela s'ajoute spécifiquement pour les femmes des difficultés accrues liées à leur genre. Elles doivent en effet fournir plus de documents et de garanties dans leur recherche de logement.

De plus, « le parent monoparental n'a que peu de marge de manœuvre pour se loger. Le parc locatif social est saturé à Bruxelles et le logement pèse lourd dans le budget familial. Le marché locatif privé est assez difficile d'accès, cher et trop peu adapté aux besoins »⁴. « Au vu du prix des logements et de la pénurie de grands logements à Bruxelles, les familles monoparentales se retrouvent dans des logements souvent trop petits et de mauvaise qualité, voire insalubres, et/ou dans des quartiers éloignés de leurs réseaux sociaux⁵. »

1 Service études et actions politiques de la Ligue des Familles, « Familles monoparentales et logement : des problèmes à tous les étages », 2022.

2 Plan Bruxellois de soutien aux familles monoparentales, 2021

3 Plan Bruxellois de soutien aux familles monoparentales, 2021

4 Plan Bruxellois de soutien aux familles monoparentales, 2021

5 Plan Bruxellois de soutien aux familles monoparentales, 2021



B. L'habitat groupé comme réponse à ces difficultés

L'habitat groupé fait partie des nombreuses solutions soutenues par les parents solos dans l'étude de la Ligue des Familles afin de palier à leurs difficultés vis-à-vis du logement. Le groupe fem's s'est constitué afin de construire un projet d'habitat groupé basé sur les besoins émanant de leur situation.

1. Sortir des difficultés financières

Le fait de se rassembler permet de mettre en commun une partie des moyens financiers, de faire des achats groupés (alimentation, consommation énergétique, covoiturage, échange de vêtements...). Cette mutualisation des moyens matériels et financiers diminue les frais individuels ainsi que le sentiment de culpabilité du à l'incapacité des mères d'offrir à leurs enfants ce qu'elles voudraient réellement pour elles et eux.

2. Libérer du temps et de la charge mentale

Le fait de vivre ensemble apporte une vraie solution à la question de la disponibilité de temps, la disponibilité mentale et la disponibilité sociale. Vivre ensemble permet de rompre avec l'isolement social en partageant au quotidien des moments avec d'autres personnes adultes et d'autres enfants. Cela permet de créer de l'entraide au niveau de la charge du travail domestique (courses, nettoyage, préparations des repas, lessives..) et donc de dégager du temps de qualité pour être présente à son/ses enfants, mais aussi pour soi-même. Vivre ensemble, c'est trouver de la solidarité dans la garde des enfants pour dégager du temps pour prendre soin de soi, pour continuer à mener une vie sociale en dehors du domicile familial. Les mères seules en ont vraiment besoin, elles ont besoin de temps libre pour se ressourcer, aller chercher de la force pour la ramener ensuite vers les enfants, prendre soin de soi pour être encore capable de prendre soin des autres.



3. Offrir un cadre de sécurité pour les enfants

Dans une famille monoparentale, les enfants doivent composer avec la disponibilité d'un seul parent (accompagnement dans les jeux, aide à la scolarité, soutien affectif...). Il.elle.s se rendent souvent compte de la souffrance maternelle et peuvent à leur tour s'en sentir responsable. De plus, comme déjà mentionné, ils et elles souffrent souvent de pauvreté infantile et vivent dans des logements qui ne permettent pas de leur offrir les conditions nécessaires à leur épanouissement. Vivre ensemble c'est permettre aux enfants de créer du lien avec d'autres figures parentales, qui seront autant de figures d'attachement possible pour l'enfant. C'est également leur offrir plus de temps de qualité avec leur maman qui aura aussi plus de temps pour prendre soin d'elle.

5. Une architecture féministe pour un mode de vie communautaire

L'aménagement des espaces de cet habitat sera mis au service d'une gestion collective des tâches quotidiennes et des liens communautaires. Dans l'architecture féministe, les tâches domestiques, habituellement invisibilisées, sont mises au centre de l'habitat et collectivisées. Les espaces tels que la cuisine ou la buanderie sont alors reconnus à la fois comme des espaces de travail essentiel, mais aussi comme des espaces de sociabilisation pour les personnes qui réalisent ces tâches. Outre les espaces liés aux tâches collectives, les espaces de célébration positive comme le salon, la salle à manger, l'espace de jeux collectif... prendraient une place centrale dans l'architecture de l'habitat. Tout en maintenant des espaces privés, permettant la garantie d'un espace à soi pour chaque cellule familiale individuelle, l'habitat sera pensé pour favoriser la rencontre, les échanges et la solidarité entre celles-ci.

4. Proposer un autre modèle familial basé sur la solidarité et la coparentalité

Vivre entre femmes ayant vécu ou vivant des situations similaires, c'est trouver une écoute, une oreille attentive et sensible mais aussi des conseils, pouvoir être orientée par celles qui ont traversé les mêmes épreuves et ont trouvé des moyens de s'en sortir. Vivre ensemble permet de mutualiser les forces et de créer une énergie de coparentalité pour le bien-être de toutes. La non-mixité choisie permet aux femmes ayant vécu des violences, à différentes échelles, avec des hommes de se retrouver dans un environnement rassurant et leur garantissant une sécurité. Entre elles, les femmes peuvent se réapproprier des savoirs-faire et construire des espaces d'échange et de partage dans un espace sûr.



4. Où en est-on ?

Axe vivre-ensemble

Le projet fem's, initié et porté en majeure partie par le groupe d'habitanes et soutenu par angela.d. Aujourd'hui, le groupe d'habitanes est constitué. Un travail sur la raison d'être et les valeurs du groupe a été réalisé et a pu aboutir sur la rédaction d'une charte. Le groupe continue les ateliers autour de la gouvernance interne : définitions des modes de prise de décision, de gestion de conflits, réflexions et définition sur le modèle de coparentalité.



Axe architecture

Le groupe a pu visiter différents projets d'habitats collectifs spécifiquement féministes (le béguinage, la maison des babayagas, Calico). Ces visites ont permis au groupe de se familiariser avec des notions d'architecture, d'architecture féministe et d'habitat groupé. Des ateliers ont ensuite permis de définir les besoins individuels et collectifs du groupe en terme de logement, le tout dans une perspective de vivre-ensemble.

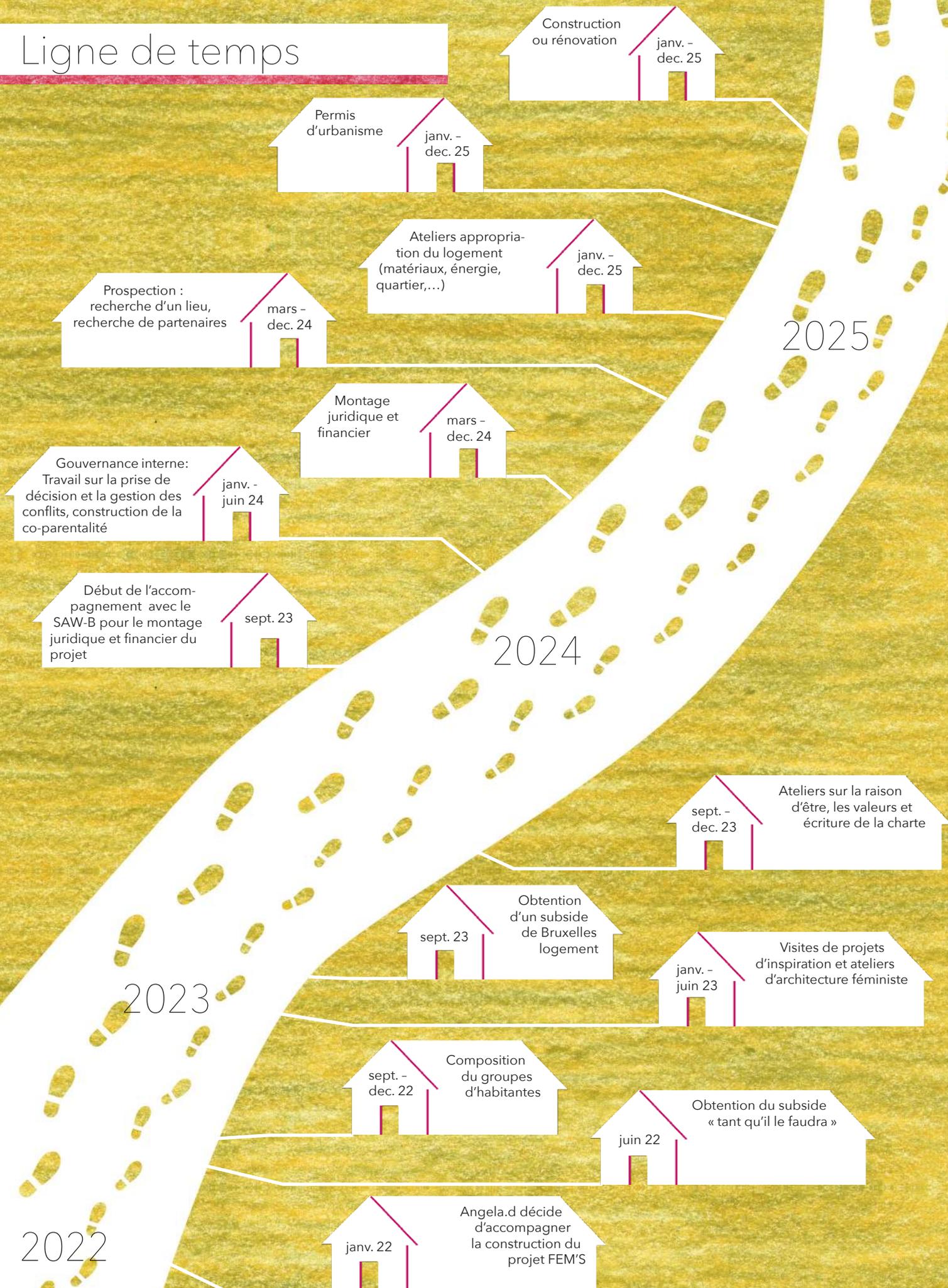


Axe projet

Le groupe est désormais accompagné par le SAW-B dans la construction de son modèle juridique et financier. Nous entamons une exploration des pistes possibles, adaptées et cohérentes avec les valeurs du projet.



Ligne de temps



2022

5. Nous recherchons !

Pour que le projet puisse voir le jour, nous avons besoin de :

- la mise à disposition d'un site (terrain ou bâtiment) ou développer le projet
- le financement pour la rénovation ou construction neuve par un tiers
- le financement pour l'accompagnement du groupe et le montage du projet (social, financier et juridique)



Les FEM'S cherchent de préférence, un espace dans les communes d'Uccles, Forest, Anderlecht, Ixelles ou Saint-Gilles. Elles restent ouvertes à d'autres possibilités.



Il doit se situer à proximité de transports en commun, d'écoles et de services (médecins, commerces,...).



Il devrait également se situer proche d'un espace vert et donner accès à un réseau cyclable sûr.



L'asbl AD, en collaboration avec l'architecture qui dégenre, a organisé des ateliers d'architecture afin de définir les besoins de chacune. De ces ateliers, sont ressorti les premières recommandations architecturales. Le projet doit prévoir des espaces privés permettant à chaque famille de pouvoir avoir un espace d'intimité et de calme au sein de l'habitat. Il est impératif que chacune puisse avoir «un lieu à soi». Néanmoins, dans l'objectif

de créer et entretenir la vie commune, les appartements privés auront des surfaces inférieures à la norme, afin que les espaces communs soient plus grands et au centre de l'habitat. Le tableau reprend les besoins en nombre et la typologie des appartements ainsi que les surfaces des appartements privés et la surface réservée aux espaces collectifs.

Appartements 3 chambres	3	85m ²	255m ²
Appartements 2 chambres	4	65m ²	260m ²
Surfaces communes	3	100m ²	100m ²
Total	7 appartements		615m²

Toutes les femmes du collectif ont réalisé un bilan auprès du fonds du logement. Il en ressort que :

- elles ont chacune une capacité d'emprunt sur le long terme, qui varie entre 19 et 30 ans, 30 ans pour la plupart d'entre elles.
- elles ont chacune une épargne individuelle pouvant être investie dans le projet
- elles envisagent la mise en place d'une épargne collective .

Les parties engagées dans le projet se sont donné comme mission de rechercher les financements pour réaliser le projet.

6. Conclusion

Le projet FEM'S, un projet innovant à différents niveaux :

Un projet basé sur une architecture féministe

Un projet visant à la construction d'un modèle de coparentalité alternatif au modèle de la famille nucléaire

Un projet non-spéculatif

Un projet participatif porté par et pour les personnes concernées

Ce projet pilote porté pour et par des mamans solos est l'opportunité de montrer l'exemple et d'expérimenter un type de réponse concrète et adaptée face aux difficultés d'accès au logement auxquelles font face les familles monoparentales. Ce projet, s'inscrivant dans la continuité du plan bruxellois de soutien aux familles monoparentales, demande à être soutenu.

Pour nous contacter, passer par Sarah Walin, chargée de projets à Angela.d :
info@angela-d.be 0493.92.92.29

angela.d

